

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **24 juin 2020** - 18 h 30

N° 1-49

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET  
ACTION CULTURELLE**

**CONVENTION AVEC  
L'ASSOCIATION LE VILLAGE  
DU LIVRE D'AMBIERLE**

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 18 juin 2020 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 25 juin 2020.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 33 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Valérie MACHON, MOUSSE Richard, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE, Bernard JACQUOLETTO, Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*  
*Néant*

*Absent sans excuses : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique MOUILLER*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Néant	Néant

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE**

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION  
LE VILLAGE DU LIVRE D'AMBIERLE**

Thierry Rollet, conseiller municipal délégué expose à l'assemblée :

La Ville de Riorges soutient depuis plusieurs années le Festival de la BD d'Ambierle à travers la mise à disposition de matériel.

En contrepartie, l'association Le Village du Livre en charge de l'organisation du festival a proposé différentes actions : mise en place d'expositions de planches de BD pour les scolaires riorgeois au château de Beaulieu, atelier de découverte de l'objet livre dans les écoles...

Pour l'édition 2020, l'association a contacté la ville de Riorges pour lui proposer d'accueillir en partenariat avec le festival, au château de Beaulieu, une exposition du dessinateur roannais de renommée nationale, Serge Clerc.

Le projet est confirmé et les conditions du partenariat définies, cependant, suite à la crise sanitaire, les dates exactes et les aspects pratiques à fixer avec l'artiste restent encore en suspens. La convention qui fixera donc de manière définitive ces aspects reste donc à élaborer.

L'exposition se déroulera au mois de septembre sur une période comprenant le week-end du festival prévu les 26 et 27 septembre.

Différents temps forts seront proposés le premier samedi de l'exposition :

- l'inauguration ;
- une rencontre avec l'auteur ;

Afin de formaliser cette collaboration, une convention d'exposition doit être passée avec *Le village du livre d'Ambierle*, permettant de définir les champs d'action de chacun :

- à la charge de l'association : les frais d'accueil de l'artiste, le vernissage, la surveillance de l'exposition, la réalisation du visuel, la diffusion des documents de communication, l'animation d'une rencontre avec l'auteur, la diffusion du logo de la ville de Riorges sur les programmes du festival.
- à la charge de la ville : la mise à disposition des salles du 2<sup>e</sup> étage du château de Beaulieu, la réalisation de l'affiche de l'exposition, le prêt de matériel pour le festival de la BD d'Ambierle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. approuve la convention à passer avec *Le village du livre d'Ambierle* ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié,  
Riorges, le 2 juillet 2020  
Le Maire  
Jean-Luc CHERVIN